

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ:

Nom du produit:

FREIN FILET MOYEN
HPCLOKM - UFI : 5JH0-20XE-100H-UVE6

Type Matériel:

Adhésif Anaérobie

Producteur:

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS

42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

Tel.: 04 77 76 99 31

Fax: 04 77 76 98 83

Le téléphone n° d'urgence: tél:01-45-42-59-59. Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

.2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Codes de classe et de catégorie de danger:

Irritation cutanée. 2, Skin Sens.1, Eye Irrit. deux

Codes des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, s'il entre en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes pouvant durer plus de 24 heures; s'il est porté en contact avec la peau, il provoque une inflammation notable avec érythème ou œdème

Le produit, s'il entre en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

2.2. ELEMENTS DU TAG (CLP)



Mention de danger

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Codes de pictogramme et mots d'avertissement:

GHS07 - Attention

Codes des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Codes supplémentaires des mentions de danger:

non applicable

Conseils de prudence:

Caractère général

P101 - Si un avis médical est nécessaire, garder le contenant ou l'étiquette à portée de main.

P102 - Tenir hors de la portée des enfants.

La prévention

P280 - Porter des gants / vêtements / lunettes / masque de protection.

Répondre

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact lorsqu'elles sont présentes et cela peut être fait facilement. Continuez avec le lavage.

P333 + P313 - En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Contient:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

2.3. AVERTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

La substance / le mélange NE contient PAS de substances PBT / VMPB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

Aucune information sur d'autres dangers

3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS SUBSTANCE

3.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU MÉLANGE

pas applicable

3.2 MÉLANGES

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
2-hydroxyéthyl méthacrylate 98%	> 20 <= 30%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319		868-77-9	212-782-2	01- 211949016 9-29-0000
hydroperoxyde de cumène	> 0,1 <= 1%	Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 2, H411	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Inhalation: Accompagner la personne / s impliqués dans des difficultés respiratoires en plein air: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon. Laver immédiatement à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux ouverts pendant 10-15 minutes, rincer à l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche, boire 2-3 verres d'eau et consulter un médecin. Ne PAS faire vomir.

4.2. SYMPTÔMES ET PRINCIPAUX EFFETS, AIGUS OU RETARDES

4.3 INDICATION DE LA NÉCESSITÉ DE SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX

En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste : consultez un médecin.

Si des conseils médicaux sont nécessaires, ayez l'emballage ou l'étiquette à portée de main

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 SUBSTANCES D'EXTINCTION APPROPRIÉES

Moyens d'extinction recommandés :

Pulvérisation d'eau, de CO₂, de mousse, de poudres chimiques à base de matériaux impliqués dans le feu.

Moyens d'extinction pour éviter :

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des conteneurs exposés au feu

5.2 DANGERS SPÉCIFIQUES DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Aucune donnée disponible.

5.3 RECOMMANDATIONS POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Utilisez des protections pour les voies respiratoires.

Casque d'urgence et vêtements de protection complets

L'eau cuite à la vapeur peut être utilisée pour protéger les personnes embauchées contre l'extinction

D'autre part, il est conseillé d'utiliser les engrenages de plongée sous-marine, surtout si vous travaillez dans des endroits fermés et petits ventilés dans tous les cas si l'extincteur halogène est utilisé. Vaporiser des contenants avec de l'eau pour les garder au frais

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence:

Éloignez-vous de la zone entourant le déversement ou la fuite. Ne fume pas

Mettez le masque, les gants et les vêtements de protection.

6.1.2 Pour le personnel d'urgence:

Mettez le masque, les gants et les vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Pas de fumée.

Assurer une ventilation suffisante.

Évacuez la zone de danger et, peut-être, consultez un expert.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Contenir les pertes avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'écoule dans un ruisseau, des eaux usées ou a contaminé le sol ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Débarrassez-vous du résidu en respectant les normes en vigueur.

6.3 CONFINEMENT ET NETTOYAGE DES MÉTHODES ET MATÉRIAUX

6.3.1 Pour le confinement:

Ramassez rapidement le produit, mettez le masque et les vêtements de protection

Récupérez le produit pour réutilisation, si possible, ou pour élimination. Absorber éventuellement avec le matériau inerte. Empêchez-le de pénétrer dans les égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la récolte, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

6.3.3 Informations complémentaires:

6.4 REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir les paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURISÉE

Évitez le contact et l'inhalation de vapeurs

Porter des gants / vêtements / lunettes / masque de protection.

Pendant le travail, ne mangez pas et ne buvez pas.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.

7.2 CONDITIONS POUR UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans le contenant d'origine bien fermé. Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Gardez les contenants droits et sûrs, en évitant la possibilité de chutes ou de chocs.

Conserver dans un endroit frais loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

7.3 UTILISATIONS FINALES SPÉCIFIQUES

Maisons privées:

Manipulez avec une extrême prudence. Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.

Industries manufacturières (toutes):

Manipulez avec une extrême prudence. Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.

Domaine public:

Conduit prudemment. Conserver dans un endroit ventilé à l'abri de la chaleur, garder le récipient bien fermé.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

- Substance: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

DNEL

effets systémiques à long terme par inhalation travailleurs = 4,9 (mg / m³)

effets systémiques à long terme sur les travailleurs cutanés = 1,3 (mg / kg pc / jour)

PNEC

eau douce = 0,482 (mg / l)

sédiment d'eau douce = 3,79 (mg / kg / sédiment)

STP = 10 (mg / l)

terre = 0,476 (mg / kg de terre)

- Substance: hydroperoxyde de cumène

DNEL

effets systémiques à long terme par inhalation travailleurs = 6 (mg / m³)

PNEC

eau douce = 0,0031 (mg / l)

sédiment d'eau douce = 0,023 (mg / kg / sédiment)

eau de mer = 0,00031 (mg / l)

sédiment d'eau de mer = 0,0023 (mg / kg / sédiment)

émissions intermittentes = 0,031 (mg / l)

STP = 0,35 (mg / l)

terre = 0,0029 (mg / kg de terre)

8.2 LIMITATION DES ZONES ET CONTRÔLE DE L'EXPOSITION



Contrôles techniques appropriés:
Maisons privées:
Il n'y a pas de suivi spécifique prévu

Industries manufacturières (toutes):
Il n'y a pas de suivi spécifique prévu

Domaine public:
Il n'y a pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Lors de la manipulation du produit pur, utilisez des lunettes de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Gants en caoutchouc butyle (0,3 mm), temps de pénétration env. 480 min (EN 374)

ii) Autres
Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection complets pour la peau.

c) Protection respiratoire
Pas nécessaire pour une utilisation normale.

d) Risques thermiques
Aucun danger à signaler

Contrôles d'exposition:
Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la contamination de l'environnement.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Apparence	liquide	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	indéterminé	
pH	Non pertinent	
Point de fusion / point de congélation	Non pertinent	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent	
Point d'inflammation	> 100 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	Non pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	non inflammable	
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	non inflammable	
La pression de vapeur	Non pertinent	
Densité de vapeur	Non pertinent	

Densité relative	1,04 - 1,07 g/ml	
Solubilité (s)	solvants organiques	
solubilité dans l'eau	pas soluble	
Coefficient de partage n-octanol / eau	Non pertinent	
La température d'auto-inflammation	Non pertinent	
température de décomposition	Non pertinent	
Viscosité	90 - 200.000 cps	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés oxydantes	Non pertinent	

9.2. Information complémentaire

Pas de données disponibles.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ:

Aucun risque de réactivité

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Il n'y a pas de réactions dangereuses lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux réglementations.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucun à signaler

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Il peut générer des gaz inflammables pour entrer en contact avec des métaux élémentaires, des nitrures. Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents oxydants puissants, d'agents réducteurs puissants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Il ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour ses usages prévus.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 RÉACTIVITÉ

Oral ATE (mélange) = 50 263,2 mg / kg

ATE (mélange) cutané = 144736,8 mg / kg

ATE (mélange) par inhalation = 264,5 mg / l / 4 h

a) toxicité aiguë: hydroperoxyde de cumène: La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. Une observation médicale est indiquée.

RISQUES / SYMPTÔMES AIGUS

INHALATION Mal de gorge. Sensation de brûlure Toux. Difficulté respiratoire. Le souffle court. Les symptômes peuvent apparaître tardivement (voir Notes).

Rougeur mignonne. Douleur. La peau brûle.

YEUX Rougeurs. Douleur. Brûlures graves et profondes.

INGESTION Sensation de brûlure. Douleur abdominale. Choc ou effondrement.

(b) corrosion cutanée / irritation cutanée: le produit, s'il est mis en contact avec la peau, provoque une inflammation notable accompagnée d'un érythème ou d'un œdème.

c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Le produit, s'il est mis en contact avec les yeux, provoque une irritation importante pouvant durer plus de 24 heures.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%: Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Lapin, Draize, (propre analyse), irritant.

Irritant pour les yeux Catégorie 2B (UN-GHS)

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%: Sensibilisation respiratoire ou cutanée.

Cobaye, GPMT - Sensibilisant

Sensibilisation cutanée catégorie 1B (UN-GHS)

e) mutagénicité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

g) toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) exposition unique de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT): sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%: toxicité en cas d'administration répétée.

rat, oral, 7 septembre, OCDE 422 - NOAEL - 100 mg / kg

Hydroperoxyde de cumène: Espèce: Rat

NOAEL: 0,031 mg / l

Méthode d'application: inhalation (poussière / brouillard / fumées)

Temps d'exposition: 90 j.

j) danger par aspiration: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SCELLANTS:

DL50 orale (rat) (mg / kg de poids corporel) = 65789

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 144736

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs / poussières, brouillards ou fumées (mg / l en 4 heures) ou de gaz (ppmV / 4h) = 394,7

Concernant les substances contenues:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%:

Cinétique, métabolisme et distribution toxiques.

La substance est rapidement métabolisée.

Indications générales

Le contact avec les yeux et la peau, ainsi que la respiration des vapeurs du produit, doivent être évités.

Oral LD50 (rat) (mg / kg de poids corporel) = 5000

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 5000

hydroperoxyde de cumène:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, à travers la peau et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse est atteinte dans l'air par évaporation de cette substance à 20 ° C.

N O T E Les symptômes d'œdème pulmonaire n'apparaissent souvent pas en quelques heures et sont exacerbés par l'effort physique. Par conséquent, le repos et l'observation médicale sont essentiels. L'administration immédiate d'un traitement par inhalation approprié par un médecin ou un personnel autorisé doit être envisagée.

DL50 orale (rat) (mg / kg de poids corporel) = 382

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 1100

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs / poussières, brouillards ou fumées (mg / l en 4 heures) ou de gaz (ppmV / 4h) = 2,01

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la contamination de l'environnement.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas de données disponibles.

12.3 COEFFICIENT DE PARTITION N-OCTANOL / EAU

Pas de données disponibles

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas de données disponibles

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT / vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun effet indésirable n'a été observé

13 - LES CONSIDERATIONS DE DISPOSITION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ne réutilisez pas les contenants vides. Égouttez-les conformément à la réglementation en vigueur. L'éventuel résidu du produit doit être évacué vers les entreprises agréées selon la réglementation en vigueur.

Récupérez si possible. Envoyer à des systèmes autorisés pour se débarrasser ou incinérer dans des conditions contrôlées. Faites fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

14 – INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO UN

Non inclus dans le champ d'application des règles relatives au transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par voie (RID); par avion (ICAO / IATA); par mer (IMDG).

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DU TRANSPORT DES NATIONS UNIES

Aucun

14.3 DÉSIGNATION OFFICIELLE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS

Aucun

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Aucun

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Aucun

14.6 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES UTILISATEURS

Pas de données disponibles

14.7 TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Ne devrait pas être transporté en vrac

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations et législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP13 - Sensibilisateur

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Le fournisseur a réalisé une évaluation de la sécurité chimique

16 – Autres Informations

16.1. Les autres informations

Description des mentions de danger exposées au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H242 = Risque d'incendie si chauffé.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact avec la peau.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 = Toxique par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 = Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et versions ultérieures
- Règlement (CE) n ° 758/2013 du Parlement européen
- Règlement (CE) n ° 453/2010 du Parlement européen
- Règlement (CE) n ° 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) n ° 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement de la Commission (UE) n ° 618/2012 du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) n ° 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) n ° 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement de la Commission (UE) n ° 758/2013 du 7 août 2013
- Règlement (UE) n ° 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement de la Commission (UE) n ° 605/2014 du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) n ° 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- Règlement (CE) du Parlement européen n ° 528/2012 et versions ultérieures
- Règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et mises à jour ultérieures
- l'indice Merck
- gestion de la sécurité chimique
- Registre Niosh des effets toxiques des produits chimiques
- Pièce centrale INRS
- Patty-Hygiène et toxicologie industrielles
- NI. Sax-Dangerous Properties of Industrial Materials-7 Ed., 1989

Note à l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'intégrité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

Car l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, l'obligation d'observer sous votre propre responsabilité les lois et réglementations en matière d'hygiène et de sécurité des utilisateurs. Il n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation incorrecte.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents.